EFFACEMENTS DE CONSOMMATION

Commission accès au marché
27 janvier 2017

1

MOBILISATION DES CAPACITÉS D'EFFACEMENT POUR L'HIVER 2016/2017

RTE S'EST MOBILISÉ POUR QUE TOUT LE POTENTIEL D'EFFACEMENT SOIT VALORISABLE SUR L'HIVER 2016-2017

1 Mécanisme de capacité

Procédure de certification accélérée des effacements

Guichet de rééquilibrage
après les résultats de l'AOE
et avant l'enchère du 15 décembre

Régularisation début 2017
de la certification des effacements entrés en procédure accélérée fin 2016

2 NEBEF

Ouverture des méthodes de contrôle de réalisé par historique et par prévision
dès le 1er janvier 2017

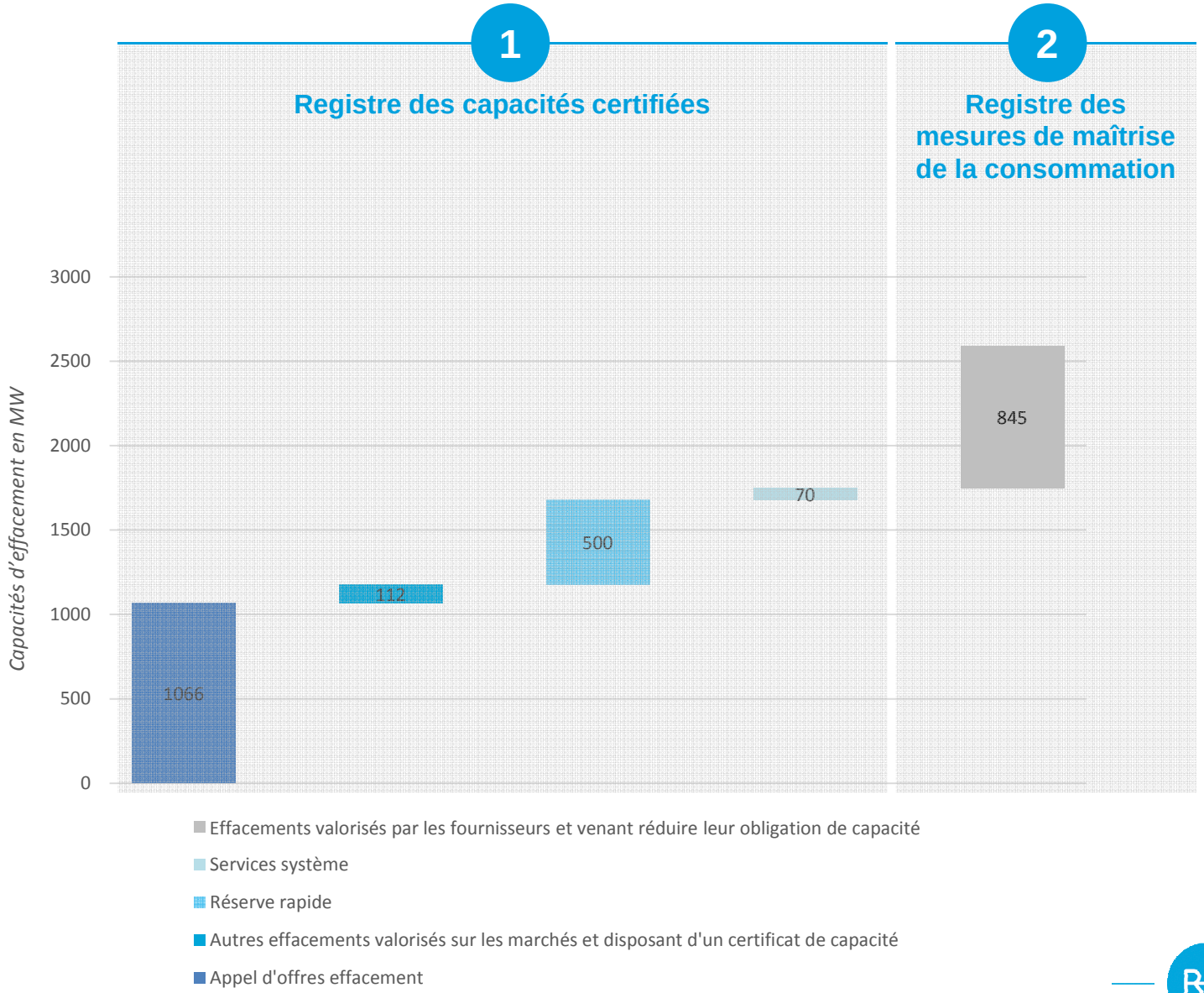
(homologation réalisée a posteriori exceptionnellement)

3 Appel d'offres effacement

Instauration d'un produit long :
6, 8 ou 10 heures d'effacement par jour

Possibilité d'opter pour un produit avec 40 sollicitations / an

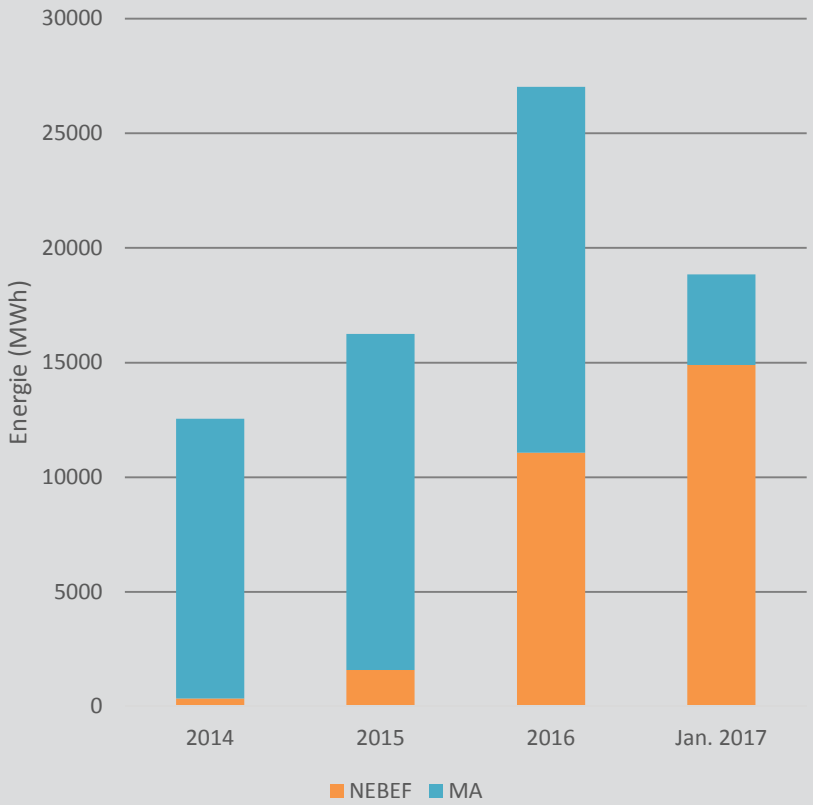
CAPACITÉS D'EFFACEMENT 2017



2600 MW d'effacement disponibles sur 2017

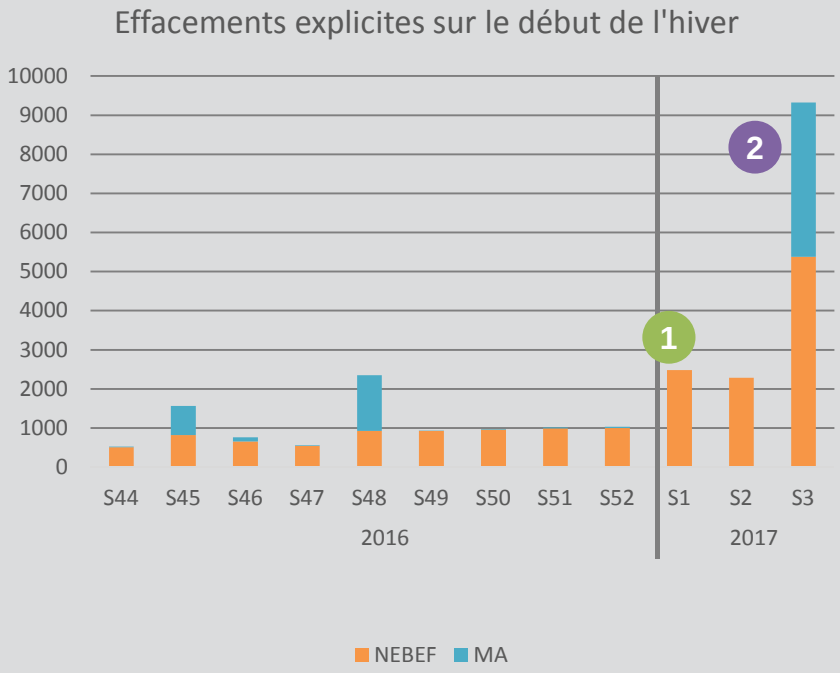
MONTÉE EN PUISSANCE DES DISPOSITIFS D'EFFACEMENT

Un volume d'énergie annuel effacé en forte progression



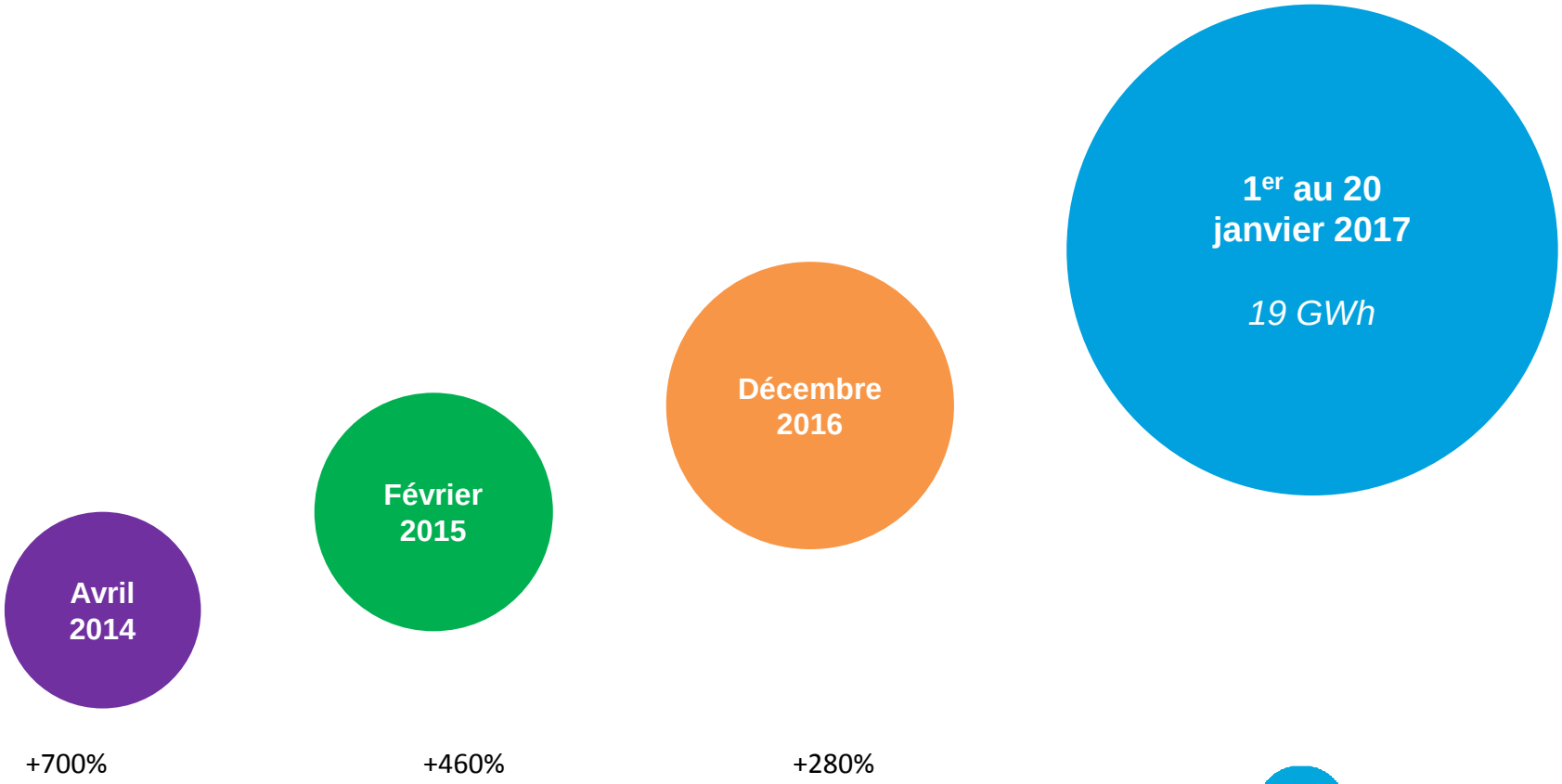
Des effacements particulièrement actifs sur la période de tension en cours

1. Dès la mise en œuvre du nouveau cadre au 1er janvier, des volumes en augmentation
2. Les effacements ont été pleinement mobilisés lors de la vague de froid sur S3 2017



UNE MOBILISATION TRÈS IMPORTANTE SUR LA PÉRIODE DE TENSION

Par rapport au mois de plus forte activité des effacements des années précédentes, l'activité effacement sur la période du 1er au 20 janvier 2017, c'est …



PAQUET FIABILITÉ MIS EN ŒUVRE PAR RTE DÈS 2017

1 Tests d'activation

Activation par RTE, hors préséance économique, des offres déposées par un acteur un jour de sollicitation, au titre de son contrat AOE

(3 tests max/contrat)

2 Contrôle de disponibilité effectif des sites

Comparer ex-post la puissance offerte sur le MA à la puissance soutirée par l'EDA, si l'EDA n'a pas été activée

3 Augmentation des pénalités

Inciter davantage les acteurs à déclarer leur défaillance au plus tôt

Augmentation des pénalités pour défaillance notifiée après sollicitation et pour défaillance constatée

4 Publication relative à la fiabilité des capacités

Indicateur par acteur, différencié par contrat (AOE vs RR/RC)

FIABILITÉ DES EFFACEMENTS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017

1

Janvier 2017 : une période significative pour l'utilisation des contrats effacement

Tous les contrats effacement ont été sollicités en janvier

Lundi	*Mardi*	*Mercredi*	*Jeudi*	*Vendredi*	*Samedi*	*Dimanche*
2-janv.	3-janv.	4-janv.	5-janv.	6-janv.	7-janv.	8-janv.
9-janv.	10-janv.	11-janv.	12-janv.	13-janv.	14-janv.	15-janv.
16-janv.	17-janv.	18-janv.	19-janv.	20-janv.	21-janv.	22-janv.
23-janv.	24-janv.	25-janv.	26-janv.	27-janv.	28-janv.	29-janv.

2

Baisse du taux de défaillance constaté lors de l'activation des capacités

Le taux de défaillance moyen constaté entre 2016 et janvier 2017 est en forte baisse

Ce taux correspond au ratio entre la puissance défaillante et la puissance activée

65% → **10%**

2016 Janvier 2017

3

Davantage de défaillances déclarées avant l'activation

- Traduit la persistance d'un « surbooking » de la part de certains acteurs
- Le nouveau régime de pénalité semble bien fonctionner pour inciter les acteurs à déclarer leurs indisponibilités le plus tôt possible

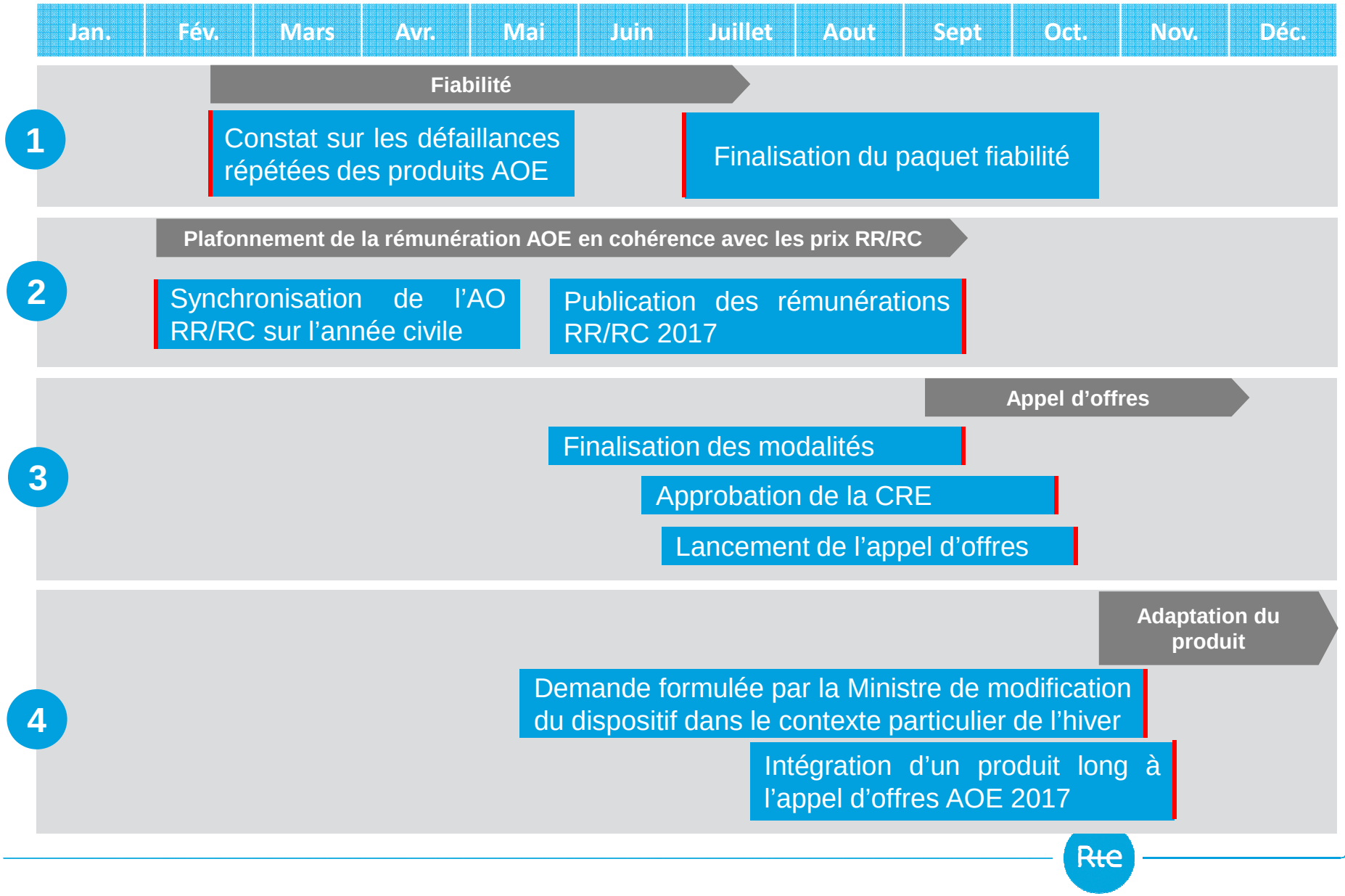
→ Une consolidation des déclarations est encore en cours.

Défaillance J-1 > 120 MW

Janvier 2017

2 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES 2017

RAPPEL SUR LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE L'APPEL D'OFFRES



Evolutions établies lors de la concertation 2016 et approuvées par la CRE le 26 octobre 2016

Paquet fiabilité

Préparé par RTE en S1 2016 et présenté aux acteurs en CAM le 1er juillet 2016

Plafonnement du prix de la capacité

Sur le prix de la réserve complémentaire en jours ouvrés, pour le produit « standard »
(hors 40 sollicitations et produit long)

Evolutions introduites suite à la demande de la Ministre le 18 novembre 2016

Valorisation des produits à durée d'activation 10h

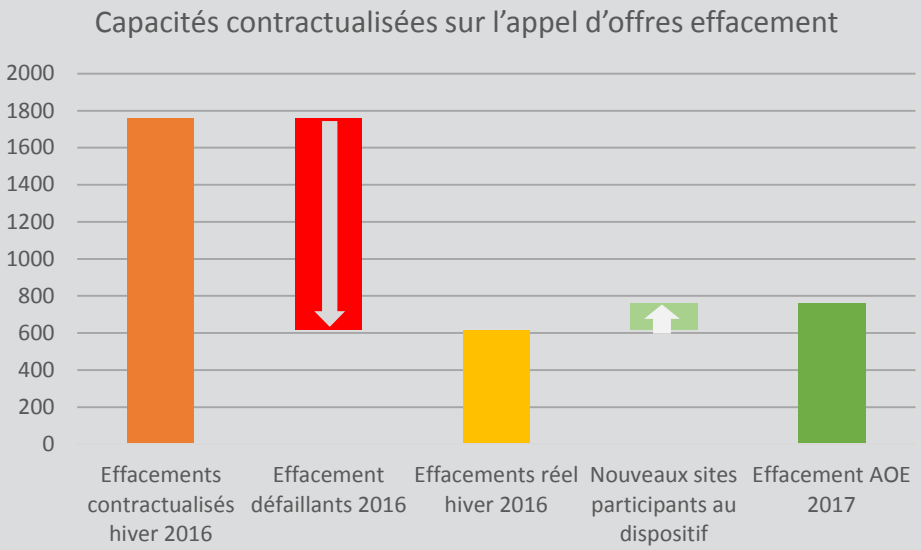
La valorisation supplémentaire que pourront obtenir les opérateurs, établie en cohérence avec les abaques de valorisation de l'énergie prévues par les règles du mécanisme de capacité

Engagement de 40 sollicitations sur 12 mois

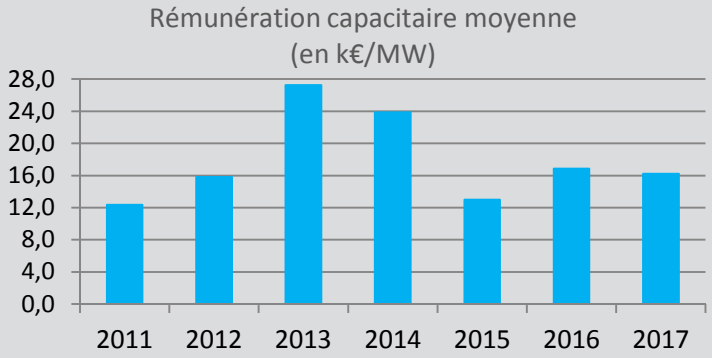
Possibilité pour les opérateurs de valoriser explicitement une capacité disponible sur tous les mois de l'année et pouvant être sollicitée 40 fois

UNE AUGMENTATION DES CAPACITÉS D'EFFACEMENT EFFECTIVEMENT DISPONIBLES ENTRE FIN 2016 ET DÉBUT 2017

Des capacités contractualisées en augmentation par rapport à celles réellement disponibles en 2016



Une rémunération stable par rapport à 2016



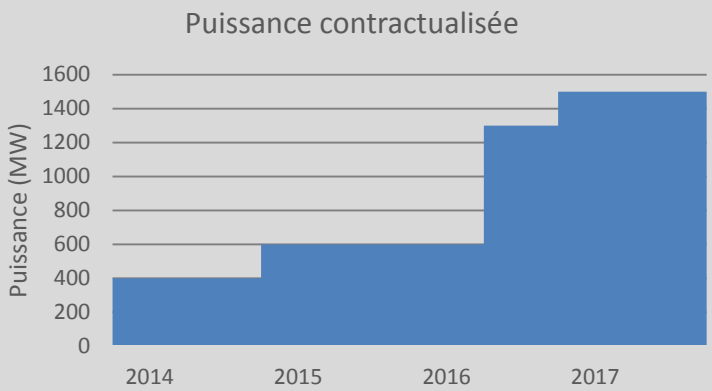
INTERRUPTIBILITÉ : UN DISPOSITIF ANTI COUPURE PRÊT A ÊTRE MOBILISÉ

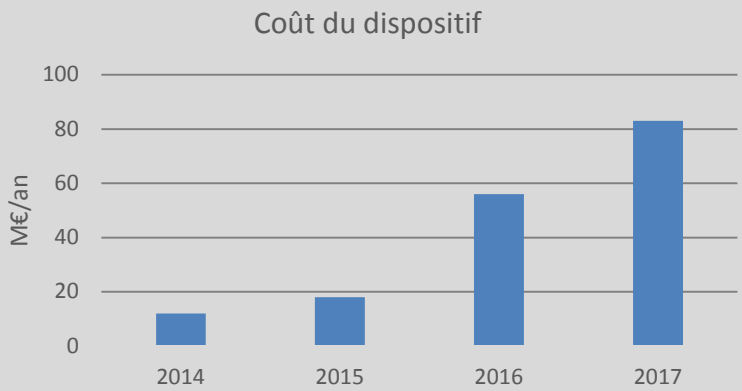
Un dispositif prévu par le Code de l'énergie (L.321-19) et dont un arrêté fixe les conditions techniques

(dernière mise à jour le 22 décembre 2015)

Activable instantanément sur demande de RTE (entre 5 et 30 secondes)
10 activations possibles par an
1 heure minimum garantie par activation

Un dispositif mis en œuvre depuis 2014 par RTE





21 sites industriels agréés

Norske Skog, SAM, Inovyn, Celsa, LME, Eramet, MSSA, Ferropem, Arkema, Kem One, RTA, Trimet, Glencore, Air Liquide, Ugitech

Un dispositif utilisé effectivement en 2016

Dispositif testé avec succès pour tous les sites agréés. Dispositif utilisé par exemple dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en PACA pendant les incendies sur la zone de Fos sur Mer à l'été 2016.

Merci pour votre attention